

REGLEMENT DU JEU « PROMO FÊTE DES MERES/PERES »

Article 1 : Organismes

Orange Bank Africa (OBA), Société Anonyme au capital de 42 462 000 000 FCFA immatriculée au Registre de Commerce et du crédit mobilier du Tribunal de Commerce d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ-2018-B-13530, Agrément N° A 0214 C, ayant son siège social à Abidjan, Marcory, Zone 4, rue Louis Lumière, immeuble Baïni, 04 BP 2760 Abidjan 04 ;

Organisent un jeu dénommé « **PROMO FÊTE DES MERES/PERES_ Tik Tak** » (Ci-après le « **Jeu** »).

OBA est dénommée « **Organisateur** »

Article 2 : Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à tous les abonnés Orange, Orange Money Côte d'Ivoire ou Orange Bank résidant en Côte d'Ivoire, à l'exception :

- Des membres du personnel d'Orange Côte d'Ivoire ou d'Orange Money Côte d'Ivoire, d'Orange Bank et leur famille ;
- De Maître N'GUESSAN-HYKPO Lydia, Commissaire de Justice, dépositaire du présent règlement et des membres du personnel de son Etude ;
- De toute personne susceptible de participer directement à l'organisation ou à la promotion du Jeu ;
- Des points de ventes (PDV) Orange Money ;
- De toute personne incarcérée dans une maison d'arrêt et de correction ;
- De toute personne dont le compte Orange Money ou le compte Orange Bank est impliquée dans une fraude.

Pour être éligible, les abonnés sont tenus de se conformer aux conditions suivantes :

- Être majeur ;
- Être correctement identifié ;
- Être actif sur le service Orange Money.

L'organisateur se réserve le droit de retirer de la liste des gagnants toute personne participant au Jeu en violation du présent article.

Article 3 : Durée du Jeu

Le Jeu se déroule sur la période du 08 Mai 2023 au 07 Juin 2023 inclus.

Toutefois, cette période ainsi que toutes les autres conditions du Jeu pourront être modifiées à tout moment sous réserve d'une information préalable par tout moyen, notamment sur le site web de OBA ([Orange Bank, la banque sur mobile ouverte à tous | Orange Bank](#)).

Article 4 : Principe du Jeu

Le Jeu consiste à utiliser les canaux ci-après, pour effectuer une ou plusieurs opérations du service Tik Tak d'Orange Bank listées au tableau joint en annexe :

- L'application Orange Money Afrique
- Chaque opération donne droit à des points conformément audit tableau.

Le principe du jeu s'applique à chaque catégorie du service Tik Tak d'Orange Bank : Tik Tak c'est-à-dire pour les crédits allant de 5.000 FCFA à 50.000 FCFA

Tik Tak+ c'est-à-dire pour les crédits allant de 51.000 FCFA à 500.000FCFA.

Tik Tak Prestige c'est-à-dire pour les crédits allant de 501.000 FCFA à 1 000.000FCFA.

Article 5 : Désignation des Gagnants

Pour la fête des mères, seront désignés gagnantes pour la fête des mères et repartis par catégorie susmentionnée comme suit : 2 gagnantes pour Tik Tak Prestige, 2 gagnantes pour Tik Tak+, 1(une) gagnante pour Tik Tak. Les cinq (5) joueuses qui auront cumulé le plus de points en nombres et en valeurs dans leurs catégories Tik Tak durant la période du 08 Mai au 19 Mai de Jeu et n'ayant pas été en impayé. Une gagnante ne pourra se voir être récompensée plus d'une fois.

Pour la fête des pères, seront désignés gagnants pour la fête des pères et repartis par catégorie susmentionnée comme suit : 2 gagnants pour Tik Tak Prestige, 2 gagnants pour Tik Tak+, 1(un) gagnant pour Tik Tak. Les cinq (5) joueurs qui auront cumulé le plus de points en nombres et en valeurs dans leurs catégories Tik Tak durant la période du 08 Mai au 07 juin de Jeu et n'ayant pas été en impayé. Un gagnant ne pourra se voir être récompensé plus d'une fois.

En cas d'égalité entre deux (02) ou plusieurs gagnants, le client Orange Bank ayant effectué le maximum d'opérations Tik Tak en valeur sera prioritaire.

Seules les données recueillies par le système d'information de Orange Bank font foi.

Article 6 : détermination des lots

Les gagnantes de la fête des mères de chaque catégorie (Tik Tak / Tik Tak+ & Tik Tak Prestige) identifiées au terme de la période sus-indiquée bénéficieront des lots en fonction de leur rang :

- Le 1er un bon d'achat pour l'électroménager de **100 000 FCFA**
- Le 2e un bon d'achat pour l'électroménager de **100 000 FCFA**
- Le 3e un bon d'achat pour l'électroménager de **100 000 FCFA**
- Le 4e un bon d'achat pour l'électroménager de **100 000 FCFA**
- Le 5e un bon d'achat pour l'électroménager de **100 000 FCFA**

Les gagnants de la fête des pères de chaque catégorie (Tik Tak / Tik Tak+ & Tik Tak Prestige) identifiés au terme de la période sus-indiquée bénéficieront des lots en fonction de leur rang :

- Le 1er un bon d'achat de 100 000 FCFA de chez Casio
- Le 2e un bon d'achat de 100 000 FCFA de chez Casio
- Le 3e un bon d'achat de 100 000 FCFA de chez Casio
- Le 4e un bon d'achat de 100 000 FCFA de chez Casio
- Le 5e un bon d'achat de 100 000 FCFA de chez Casio

Article 7 : Publication des listes et information des gagnants

L'organisateur pourra contacter individuellement les gagnantes ou publier la liste des gagnantes du Jeu avec éventuellement leur nom complet sur le site web de OBA (Orange Bank, la banque sur mobile ouverte à tous | Orange Bank) ou par tout autre moyen de communication.

Article 8 : Remise des lots

Les gagnants recevront leurs lots en physique à Orange Bank.

Si dans les vingt-quatre (24) heures qui suivent la publication des résultats, les gagnants ne se présentent pas ou sont injoignables, ils seront déchus de leur droit au lot. L'organisateur pourra désigner un gagnant de substitution parmi les autres participants sans que leur responsabilité ne puisse être recherchée.

Les lots ne peuvent être échangés ou expédiés par voie postale ou par tout autre moyen.

Article 9 : Responsabilité

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être recherchée si, pour un cas de force majeure, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef.

L'organisateur pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnantes. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de :

- Ne pas attribuer les lots aux fraudeurs,
- De poursuivre les auteurs devant les juridictions compétentes.

En cas de manquement de la part d'un participant au règlement, l'organisateur se réserve le droit d'écarter toute participation de cette dernière, sans droit à indemnité.

Article 10 : Exploitation Publi-promotionnelle des gagnants

L'organisateur aura la faculté d'exploiter, à titre gratuit, le nom, les prénoms et/ou l'image de tous les gagnants pour la promotion de ses marques, notamment dans toute communication par voie de presse, affiche, télévision, internet, Facebook et tout autre média de leur choix, pendant la période du Jeu et dans les six (6) mois suivant sa fin.



Les gagnants s'engagent d'ores et déjà à se soumettre à toutes séances de prises de vue organisées par Les Organisateurs.

ANNEXE :

Article 11 : Acceptation du règlement

La participation au Jeu vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 12 : Litige

Tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement fera l'objet, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la survenance du différend, d'un règlement à l'amiable.

A défaut d'entente entre les parties, le litige sera soumis au Tribunal de Commerce d'Abidjan.

Article 13 : Dépôt et communication du règlement

Le présent règlement est déposé à l'Etude de Maître N'GUESSAN-HYKPO Lydia, Commissaire de Justice, demeurant à Abidjan-Plateau, 27 Boulevard de la République, Imm. NIAVAS, rdc face stade FHB entre immeuble XL et Hôtel Tiama, 25 BP 793 Abidjan 25.

Il est également disponible sur le site de OMCI ([Orange Bank, la banque sur mobile ouverte à tous](#) | [Orange Bank](#)) et/ou au siège de l'organisateur.

Une copie certifiée conforme à l'original sera remise gratuitement en mains propres à toute personne qui en fera la demande par écrit. Il ne pourra en aucun cas être expédié par voie postale ou autrement.

Liste des Opérations Tik-Tak	Nombre de points
Demande de crédit validé	2 points/demande validée
Remboursement effectué à l'échéance	1 point/remboursement effectué
Remboursement effectué avant l'échéance	2 points/remboursement effectué

Fait à Abidjan le 26 avril 2023



MENANN-KOUAME Jean-Louis
Directeur Général
ORANGE BANK AFRICA